

Séance du mardi 14 juin 2022

Date de la convocation: 08/06/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 9
Votants: 11

Nbr. vote pour: 11
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze juin, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Martin WATERKEYN

Représentés: Jean-Claude DAUTRY, Muriel SAIZ

Excusés:

Absents: Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON

Secrétaire de séance: Frédéric CEBRON

Objet: Travaux d'électrification de l'Ayrolle : versement fonds de concours - DE_2022_038

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,
Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,
Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

M. le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS trois bâtiments communaux à l'Ayrolle (soit 80 ml)	11 745,93 €	Participation SDEE	10 745,93 €
		Fonds de concours de la commune (forfait extension inférieure à 100 ml)	1 000,00 €
Total	11 745,93 €	Total	11 745,93 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE VENTALON EN CEVENNES

ADOpte la proposition de M. le maire ;

S'ENGAGE à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;

DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à

